

Je tiens à louer le gouvernement pour son projet de création d'un parc au bord de l'eau, à Toronto, mais je ne saurais louer la méthode qu'il a employée pour annoncer ce projet durant la campagne électorale. Cela avait été envisagé sans consultation, et c'est pourquoi la motion à l'étude aujourd'hui parle des consultations avec les municipalités et les provinces. Je ne suis pas particulièrement impressionné par la supposition que certaines sociétés finiront par être bien payées pour les installations et les améliorations apportées sur des terrains et qui servent depuis longtemps. Je me demande parfois si cela n'est pas simplement une sorte de contribution électorale ou un remboursement à ces sociétés. Cependant, le concept est juste. Le gouvernement fédéral a déjà mis en vigueur un programme prévoyant la création de parcs à proximité des villes. Ce qu'il nous faut réellement, ce sont de vastes étendues de terrains, entre 1,000 et 15,000 acres, où les enfants pourraient faire de la bicyclette, où des motoneiges pourraient circuler en hiver. La ville de Mississauga consacre un terrain de 150 acres à l'usage des motoneiges depuis deux ans. Très intéressant! Mais cela ne peut pas se comparer avec les pistes du Nord de l'Ontario ou du Québec. Cela n'aide pas beaucoup une personne, qui vit à l'étroit dans un appartement ou dans un lotissement, d'essayer d'utiliser un de ces jouets, un de ces joujoux, ou un de ces instruments récréatifs, et de ne pas trouver de place pour le faire.

• (1710)

Ce qui se passe en fait, c'est que le vendredi soir les avions-patrouille annoncent d'énormes embouteillages, et que le dimanche soir, on apprend aux nouvelles le carnage des accidents de la route. Au lieu d'utiliser nos fonds à construire plus de grand-routes à quatre voies pour transporter les gens à des centaines de milles, vers leur chalet et les endroits de villégiature, nous ferions mieux d'utiliser une partie du capital social dont nous disposons pour construire un endroit calme et divertissant en plein cœur et aux abords de nos villes. Que reproche-t-on aux ruisseaux où l'on pêche près de nos villes, aux terrains de camping aux abords des villes, aux arbres et aux champs. Pourquoi vouloir qu'ils soient les endroits les plus spectaculaires du monde. Les vallées, les terrains plats, même les terrains aux approches des aéroports qui ne peuvent servir à l'habitation à cause du bruit, peuvent servir aux activités de plein air.

Il appartient certes au gouvernement qui rend les terres inutilisables pour les logements ou l'industrie de les garder pour diverses formes de loisirs, et de réduire ainsi certains des problèmes liés à la vie urbaine. On accuse le gouvernement fédéral de ne pas s'occuper des besoins des citoyens. Mon honorable ami de Burlington déclare toujours que les questions posées à la Chambre ne concernent que les Indiens, le blé, le pétrole et le poisson. Il serait à peu près temps que le gouvernement fédéral montre qu'il s'intéresse aux citoyens. L'un des moyens les plus efficaces de manifester son intérêt serait de réserver autour des villes des équipements et des terrains récréatifs qui diraient visiblement aux gens des zones urbaines qu'en dépit de l'encombrement et de la croissance, il est possible d'y vivre, d'y respirer, de rendre une ville agréable à vivre.

En collaboration avec les municipalités, le ministère d'Etat aux Affaires urbaines devrait s'intéresser à tous les problèmes de qualité de vie dans les villes. Or, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de loge-

### Parcs de loisirs

ment il ne parle que de logement. Le problème de la vie urbaine ne se limite pourtant pas là. Les loisirs ne représentent qu'un des problèmes, mais il entre dans le terme général «d'aménagement». Il appartient au gouvernement non seulement de fournir les fonds nécessaires pour les égouts, et cela est certes très important, mais également de saisir le concept global de la vie urbaine, pour la rendre meilleure, pour que nos villes soient des lieux où l'on ait envie de vivre. Un des moyens à sa disposition serait d'attaquer la pénurie de terrains récréatifs autour des villes. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Scarborough-Est (M. Stackhouse):

Que, de l'avis de la Chambre, étant donné que les parcs sont aménagés à l'intention de la population et pour ses loisirs, le gouvernement devrait étudier l'opportunité, a) de négocier sans délai, par l'entremise de ses Comités, avec les autorités provinciales et municipales, l'aménagement de grands parcs de loisirs dans les centres urbains en voie de développement et dans leurs alentours, et b) créer un organisme ou un ministère chargé d'acquiescer des parcs près des centres urbains, conformément à la nouvelle politique des parcs nationaux.

**M. Douglas Stewart (Okanagan-Kootenay):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le député de Peel-Sud (M. Blenkarn). Bien que je sois d'accord avec la teneur de sa motion, je crois toutefois qu'il serait pertinent de faire quelques remarques sur ce que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), chargé des parcs nationaux du Canada, a fait depuis qu'il a été nommé, il y a moins de 5 ans.

Plus précisément, monsieur l'Orateur, le ministre et son administration ont créé 11 nouveaux parcs nationaux depuis 1968, autant qu'au cours des 50 années précédentes. C'est un record enviable prouvant que le gouvernement s'intéresse véritablement au fait qu'il faille continuellement réserver des espaces vierges pour le bien-être du public. Pour la première fois, toutes les provinces et les deux territoires du Canada sont représentés dans le cadre d'une chaîne de 29 parcs nationaux uniques.

Les parcs nationaux du Canada constituent en fait des endroits spéciaux et forment un réseau spectaculaire s'étendant actuellement de Pointe-Pelée au Sud, à l'île de Baffin au Nord, allant de Terra-Nova à l'Est à Pacific Rim à l'Ouest. Les parcs nationaux du Canada préservent actuellement au-delà de 50,000 milles carrés, ce qui est évidemment beaucoup plus que les 10 milles carrés du parc national de Banff quant il a d'abord été créé en 1885. Ayant dit cela, monsieur l'Orateur, j'ajouterais que notre travail est loin d'être terminé. Il y a encore beaucoup à faire, mais nous avons réalisé de grandes choses.

Vous savez, monsieur l'Orateur, j'ai le privilège de représenter quatre parcs nationaux, car ceux-ci sont plus nombreux dans ma circonscription que dans toute autre circonscription fédérale au Canada. J'estime que les parcs nationaux d'Okanagan-Kootenay, soit Kootenay, Yoho, Glacier et Mount Revelstoke, qui ont certains des paysages les plus spectaculaires au Canada et en Amérique du Nord, sont les plus beaux, quoique certains députés de la Chambre soient prêts à mettre ma parole en doute.

Je crois qu'il vaut la peine d'énoncer la politique permanente du gouvernement, telle que définie à l'article 4 de la loi sur les parcs nationaux, qui se lit comme il suit:

Les parcs nationaux sont dédiés au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance... et lesdits parcs nationaux doivent être entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour la jouissance des générations futures.

Je crois que la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques s'est ainsi fixé un double mandat. Elle doit